

Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

Province/territoire	Groupe d'âge							
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	Indéterminé	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	2 920	4 260	3 750	2 820	1 710	420	-	15 890
Île-du-Prince-Édouard	1 270	1 740	1 110	750	510	100	-	5 480
Nouvelle-Écosse	6 170	11 130	7 590	5 130	3 440	830	-	34 290
Nouveau-Brunswick	3 650	6 840	5 600	4 210	2 780	650	-	23 730
Québec	41 370	65 680	56 910	43 460	30 530	7 260	-	245 200
Ontario	73 810	143 780	98 750	74 790	52 360	12 690	-	456 180
Manitoba	11 390	19 360	15 210	10 570	5 930	1 380	-	63 850
Saskatchewan	8 090	15 720	12 720	7 860	4 000	1 020	-	49 410
Alberta	32 320	63 730	56 060	34 530	17 810	4 070	-	208 530
Colombie-Britannique	22 690	44 350	32 180	21 870	14 380	4 260	-	139 730
Yukon	110	320	280	160	120	30	-	1 010
Territoires du Nord-Ouest	230	630	490	370	230	60	-	2 010
Nunavut	290	700	530	400	180	50	-	2 150
Extérieur du Canada	40	280	170	100	30	-	-	630
Non précisé	-	-	-	-	-	-	230	230
Total	204 340	378 520	291 360	207 010	134 020	32 820	230	1 248 300

## Notes:

- 1. Les données datent du 10 juillet 2022 et elles peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont examinées et rajustées.
- 2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE).
- 3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique pouvait faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 6 périodes pour la PCMRE.
- 4. Les données sont fondées sur les demandes de PCMRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
- 5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent avoir résidé et été présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils ont fait une demande.



## Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

- 6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
- 7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
- 8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
- 9. Les bénéficiaires ont pu se déplacer d'un programme de prestations de la relance économique à l'autre au fil du temps. Alternativement, un bénéficiaire pourrait avoir quitté le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme auquel un bénéficiaire a postulé, il ne pouvait recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.